EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS DE CORSE

Comité syndical reconvoqué du 13 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-10-082
Adhésion au réseau compost citoyen

Nombre de membres : 105			L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président le 07 octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don Georges. Monsieur FERRANDI Etienne a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation les conditions de quorum ne sont pas requises, le comité syndical peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	18	22	

Présents :
SAVELLI Pierre, FERRANDI Etienne, LACOMBE Xavier, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, GUIDONI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, COSTA Paul (suppléant de OLMETA Claudy), MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.

Absents représentés :
POZZO di BORGO Louis (a donné pouvoir à SAVELLI Pierre), MATTEI Jean-François (a donné pouvoir à GIANNI Don Georges), MAURIZI Pancrace (a donné pouvoir à POLI Xavier), BARTOLI Paul-Marie (a donné pouvoir à MICHELETTI Vincent)

Absents :
PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique et GONZALEZ COLOMBANI Carulina.
MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane et VOGLIMACCI Charles Noël.
ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédérick.
BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie et ACQUAVIVA François-Xavier.
VUILLAMIER Jean-Marcel et FANTOZZI Jean-Michel.
BRUZI Benoit et GAMBOTTI Alexandre.
BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.
SINDALI Philippe et FRANCESCHINI Christiane.
NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora et BERLINGHI François.
MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint et CANANZI Ange.
DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph et TERRIGHI Charlotte.
FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.
ALBERTINI Pierre-François.
LECCIA Pascal.
ISTRIA Patrice, et PERENEY Jean.
MATTEI FAZI Joselyne, POMPONI Paul François et CHIAPPINI Charles.
STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul et LUCCHINI Félicien.

Certifié exécutoire,
après transmission en Préfecture le : 18/10/2022
et de la publication de l'acte le: 18/10/2022

SYVADEC CORSE

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20221013-2022-10-082-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

DELIBERATION N° 2022-10-082

Adhésion au réseau Compost Citoyen

Monsieur Don-Georges GIANNI, Président expose :

Le Réseau Compost Citoyen est une association nationale qui fait la promotion de la gestion de proximité des biodéchets et du compost citoyen sous toutes ses formes afin que chacun puisse trier à la source ses biodéchets et les traiter par des procédés naturels et écologiques.

Le Réseau Compost Citoyen a pour objectif de représenter la filière gestion / prévention de proximité des biodéchets au niveau national et de mettre en œuvre des outils pour développer les pratiques de compostage et paillage.
Le Réseau compte aujourd'hui plus de 400 adhérents (structures, collectivités et citoyens) implantés dans toute la France.
L'adhésion au réseau Compost Citoyen permet au Syvadec de :

- bénéficier d'une expertise technique et d'un soutien des collectivités inscrites dans une démarche de valorisation organique ;
- bénéficier de supports et de retours d'expériences pour faire évoluer ses pratiques ;
- participer aux rencontres et salons dédiés à la gestion des biodéchets et au développement de la filière du compost ;
- faciliter la reconnaissance de la filière par les acteurs concernés et renforcer son acceptabilité.

L'appel à cotisation 2022 est de 400 €.

Il sera demandé aux membres du comité d'approuver l'adhésion au réseau compost citoyen.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syvadec
Considérant l'intérêt pour le SYVADEC d'adhérer à ce réseau,
Ouïe l'exposé de M. DON-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve l'adhésion au réseau compost citoyen,
- Autorise le paiement de la cotisation sur le compte 6281 pour un montant de 400 €au titre de l'année 2022
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

SYVADEC
REPUBLIQUE FRANÇAISE
CORSE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
[illegible]2-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022